

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026159

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/09/2026

Objet : DUREE D AMORTISSEMENT DES ACQUIS DANS LE CADRE DU PROJET ALERTPYR

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 15/09/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=159 Dur_e amortissement mat_riels acquis projet ALERTPYR.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260914-2026159-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/09/2026

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	10
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	9

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du quatorze septembre à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 7 septembre 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, POUMIROL Emilienne, LLORCA Jean-Louis, DEGERS Laurence, LAFFONT Didier, BAYLAC Sandrine, LAURENTIES-BARRERE Céline, CAZALOT Christian, PEIRO-FOURNIER Marielle, SERVAT Jacques

Étaient représentés :

Étaient excusés : CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DEUILHÉ Serge, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, DUNAL Jonhny, CORTIJO Denise, MALRIC Line, BAGNERIS Bernard, VEZAT-BARONIA Maryse, SUAUD Thierry, MASELLA Lauriane, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BOUTELOUP Jérôme, BARRIÈRE Karine, ESCOBEDO André, LAMANT Sophie, BOYER Maxime, HOAREAU Cathy, MERMILLIOT Christine

OBJET : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES MATÉRIELS ACQUIS DANS LE CADRE DU PROJET ALERTPYR

Considérant que :

- Le SDIS 31 a adhéré en 2024 au projet de coopération transfrontalière ALERTPYR 2024-2026 (Anticiper et lutter dans un espace commun contre les risques transfrontaliers des Pyrénées).
- Ce projet bénéficie d'un financement du FEDER (Fonds européen de développement régional) à hauteur de 65 % des dépenses éligibles.
- Ces dépenses concernent notamment l'achat d'équipements de protection individuelle.
- Les achats effectués sont les suivants :

15 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sd31.fr • www.sd31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

- Lot de 245 vestes et pantalons de protection FEN pour 146 673,20 € (mandat n°4824 du 07/05/2025).

Considérant que ces matériels constituent une acquisition spécifique au projet ALERTPYR et qu'ils sont exclusivement affectés à la réalisation de ce projet, ils doivent être totalement amortis à l'issue du projet le 31 décembre 2026.

En conséquence, il vous est proposé de fixer leur durée d'amortissement à un an, au prorata temporis, et de procéder à la régularisation des écritures d'amortissements déjà constatées.

La même durée d'amortissement sera appliquée à tous les matériels et équipements qui seraient acquis dans le cadre de ce projet.

ENTENDU le rapport Jean-Jacques FERRIER, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, ,

FIXENT la durée d'amortissement des matériels suivants, acquis dans le cadre du projet ALERTPYR à un an, au prorata temporis :

- lot de 245 vestes et pantalons de protection FEN acquis par mandat n°4824 du 07/05/2025 d'un montant de 146 673,20 €,
- tout matériel ou équipement acquis dans le cadre du projet ALERTPYR.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



15 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex